
Transparence : La stratégie d'investissement en actions compatible avec la durée du passif

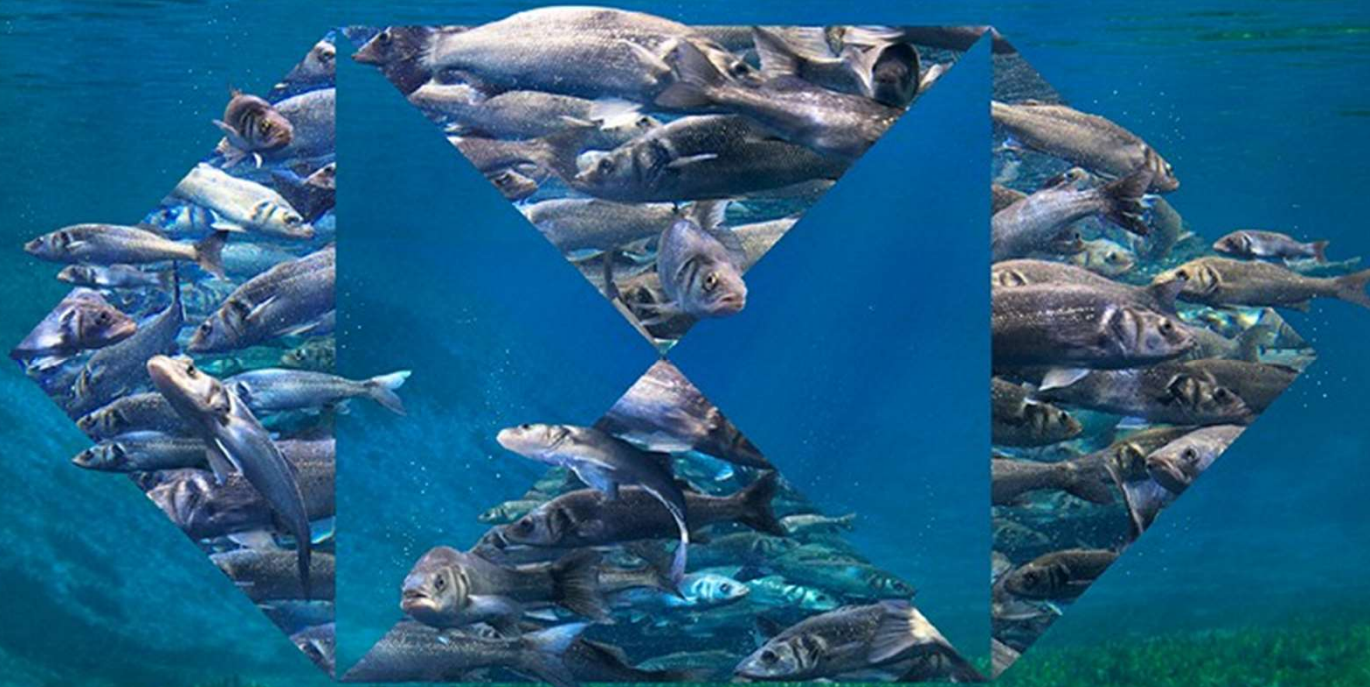


Table des matières

1. Stratégie d'investissement en actions	03
2. Informations relatives au mandat de gestion dans le cadre de la stratégie d'investissement en actions	07

Stratégie d'investissement en actions

La Gestion Actif-Passif

- Le **risque actif-passif** ou ALM correspond au risque que les actifs financiers détenus par la compagnie ne permettent pas de faire face aux flux de nos engagements auprès de nos assurés (passif). La gestion actif-passif permet de gérer l'exposition de la compagnie aux risques des marchés financiers et de **garantir** ainsi le paiement des prestations aux assurés et les profits futurs de la compagnie. Elle permet **d'identifier et d'analyser** les forces et faiblesses de l'entreprise en matière d'exposition aux risques, d'optimisation de capital et de rentabilité. La gestion des risques assurantiels et financiers portés par la compagnie nécessite un pilotage prospectif de l'activité.
- La définition de **l'allocation stratégique des actifs** est déterminante dans la gestion du risque ALM. Elle permet de déterminer l'allocation et l'amortissement cibles par classe d'actif qui seront pris en compte par les équipes de gestion d'actif. Le pilotage de cette stratégie est contraint par une mise en œuvre progressive afin de limiter l'impact sur le comportement des assurés et par le positionnement de la compagnie vis-à-vis de la concurrence. Une allocation stratégique optimale permet de limiter les risques de marché (et donc la charge en capital afférente), maximiser le rendement, satisfaire les contraintes d'appétence aux risques et rester compétitif vis-à-vis des pairs sur le marché.

Les actifs obligataires sont privilégiés pour les contrats d'Épargne car ils constituent l'investissement le plus pertinent pour faire face aux engagements du passif compte tenu des contraintes de duration, des options et garanties des contrats. Le revenu régulier apporté par les obligations permet en outre de constituer un coussin pour absorber de potentielles pertes sur les marchés et permet d'améliorer le ratio de couverture de solvabilité. **Les actifs de diversification (tels que les actions)** sont détenus pour améliorer le rendement du portefeuille et proposer ainsi un taux de rendement concurrentiel.

L'allocation stratégique des actifs définit ainsi le cadre pris en compte dans la mise en place de la politique d'investissement. Elle est déterminée de manière à optimiser la performance du fonds (taux de participation aux bénéfices des assurés), la charge en capital économique, ainsi que la rentabilité de la compagnie d'assurance. L'allocation cible définie est également complétée de limites par classe d'actif pour assurer une gestion tactique du portefeuille d'actif.

Générer un rendement régulier en tenant compte des contraintes de capital et de l'environnement macroéconomique et financier

- **La stratégie d'investissement consiste à générer un rendement régulier en respectant :**

- 🔊 l'environnement concurrentiel caractérisé par les taux servis par les fonds en euros du marché de l'assurance-vie en France ;
- 🔊 l'appétence au risque de l'assureur

- **La politique d'allocation d'actif doit tenir compte des contraintes liées à la gestion actif/passif (ALM) :**

- 🔊 Les assurés bénéficient à tout moment d'une garantie du capital versé (diminué des frais d'entrée, ainsi que des frais de gestion pour le support euros Avenir) et de la capitalisation des rendements distribués sans ajustement en valeur de marché.
- 🔊 Les risques sur les garanties sont réduits notamment par la mise en place de stratégies de couverture.

- **La stratégie d'investissement a un objectif de long terme du fait de la duration longue des passifs et, ce, même si l'allocation d'actif peut être tactiquement adaptée au contexte et aux anticipations de marché.**

- **Un autre élément clé dont doit tenir compte l'allocation d'actif est l'environnement économique et financier.** Celle-ci doit, en effet, être en mesure de s'adapter aux changements conjoncturels et, plus encore, structurels de l'univers d'investissement.

Les caractéristiques fondamentales de l'allocation

Les caractéristiques fondamentales de cette allocation sont les suivantes :

- **Les placements obligataires représentent une part prépondérante de l'actif** (souvent aux alentours de 75%) :
 - 👤 Par construction, les obligations constituent l'investissement le plus pertinent pour faire face aux engagements du passif (i.e. rendement annuel et garantie en capital)
 - 👤 Le revenu régulier apporté par les obligations permet de constituer un « coussin » en mesure d'absorber des pertes sur les marchés (du fait, par exemple, d'un défaut d'un émetteur).
 - 👤 Les investissements en actif de qualité générant un rendement récurrent permettent d'améliorer le ratio de couverture de la marge de solvabilité (capital réglementaire et capital économique).

- **L'allocation en titres obligataires est complétée par des investissements en actif de diversification**, notamment actions dans le but de générer, à moyen terme, un rendement additionnel. La classe d'actif action permet de bénéficier d'un versement de dividende régulier tout en participant à l'appréciation de la valeur des entreprises matérialisée par la variation du cours de l'action:
 - 👤 Le but de cette stratégie est la recherche de rendement en bénéficiant du potentiel de revalorisation et de celui de croissance de certains secteurs économiques et/ou zones géographiques
 - 👤 Comme pour les autres classes d'actifs, la politique mise en place par HSBC Assurances Vie (France) dans le cadre de ses investissements en actions vise à gérer activement les potentiels et les risques de marchés. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions, afin de générer du revenu de la façon la plus régulière possible dans le temps.
 - 👤 HSBC Assurances Vie (France) applique en parallèle des stratégies de couverture contre les fortes baisses de ces marchés et n'hésitera pas également à faire évoluer tactiquement le poids et la composition de cette classe d'actif.

**Informations relatives au mandat de gestion dans le
cadre de la stratégie d'investissement en actions**

Les informations relatives au contrat de mandat de gestion

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurance régie par le code des assurances et est responsable à ce titre de sa gestion d'actifs à la fois devant ses assurés et ses actionnaires.

Ainsi en conformité avec le code des assurances (Articles R 353-1 et suivants), HSBC Assurances Vie (France), mandant, a une portion de ses actifs investie en action et a mandaté HSBC Global Asset Management (France), mandataire, dans le cadre de la gestion des actions détenues en direct par la société d'Assurances.

Le mandat donne pouvoir au Mandataire de gérer, en son nom et pour son compte les actions.

Il est convenu entre les parties que le Mandataire s'engage à mettre en œuvre et à respecter un mode de gestion conforme dont les précisions sont les suivantes :

- 🔴 Univers d'investissement : Le mandat de gestion est un mandat « Actions ». L'actif sous gestion est principalement investi sur les actions de grandes capitalisations de la zone euro. Le mandat pourra éventuellement prévoir des investissements en actions de moyennes capitalisations boursières.
- 🔴 Décisions d'investissement fondées sur des évaluations des performances : L'objectif de gestion du mandat est de répondre aux attentes du client HSBC Assurances Vie (France) en matière de création régulière de plus-value latente. Le Mandataire sera amené dans le cadre de la gestion du portefeuille à procéder à des opérations d'arbitrage en achetant ou en cédant des instruments financiers dans le souci de tirer le meilleur profit d'opportunité de marché.
- 🔴 L'horizon temporel de l'évaluation des performances en adéquation avec le profil et la durée des passifs : L'allocation d'actif est définie et implémentée par l'équipe Investissement de la Compagnie d'assurances au travers de la Politique d'Investissement, (mise à jour au minimum une fois par an et validé par le Conseil d'Administration de la société d'Assurances) transmise au mandataire qui doit agir dans le cadre défini.
- 🔴 Contrôle des coûts de rotation du portefeuille : Le Mandant reçoit du teneur de compte transaction par transaction un avis de confirmation de l'exécution de chaque opération réalisée. Le Mandant a un processus interne, indépendant du Mandataire, de suivi des performances de chaque investissement incluant l'évaluation des coûts de transaction.
- 🔴 La durée du contrat : Le Mandat de gestion est conclu pour une durée indéterminée.

HSBC Global Asset Management (France), a exercé les droits de vote au titre de l'année 2021 pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France). Pour plus de détails veuillez vous référer au rapport sur l'exercice des droits de vote (disponible sur le site <https://www.hsbc.fr/mentions-legales/#rapports-reglementaires>).

Mentions Légales

HSBC Assurances Vie (France) – Entreprise régie par le Code des Assurances – S.A. au capital de 115.000.000 euros. SIREN 338 075 062 RCS Nanterre. Adresse postale : 38 Avenue Kléber 75116 Paris Cedex 08. Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie

Document non contractuel, mis à jour le 10/03/2022

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Assurances Vie (France), 2022